



MN/SC

PRESSTALIS EN LUTTE

COMMUNIQUÉ

Après la décision du tribunal de commerce, rien n'est réglé

L'accord tripartite État-éditeurs-Presstalis signé le matin, c'est sans grande surprise que vendredi 5 octobre dans l'après-midi, nous avons appris que le président du tribunal de commerce n'avait pas prononcé la mise en redressement judiciaire du groupe Presstalis.

Si cette décision est saluée par la direction du groupe comme « *une étape essentielle pour l'avenir de Presstalis* », pour les salariés rien n'est réglé et leur avenir est loin d'être garanti puisque le projet reste le même :

- un plan industriel basé sur l'externalisation de la majorité des activités,
- la suppression de 1 200 emplois avec un recours massif à des départs contraints.

Après cette décision du tribunal de commerce actant la poursuite de l'exploitation, la direction du groupe, sur mandat des éditeurs, a choisi, au mépris du dialogue social, d'imposer son projet en engageant les procédures d'information-consultation au niveau des CCE et CE.

Face à cette volonté de passer en force, il est urgent d'entendre les organisations syndicales. Il est également indispensable qu'au-delà de leur intervention financière, les pouvoirs publics s'impliquent dans l'évolution de la filière.

Pour ce faire, nous proposons l'ouverture immédiate de négociations tripartites — pouvoirs publics, organisations syndicales et direction — afin de bâtir un véritable projet porteur d'avenir pour tous les acteurs de la distribution de la presse.

Paris, le 7 octobre 2012